



## Transformation d'un garage

Par **Lb48**, le **22/08/2018** à **22:22**

Bonjour,

Je voudrais transformer une partie de mon garage en pièce. Celui ci est attenant à la maison et en limite de propriété.

Je dois donc remplacer la porte et voudrais mettre une porte vitrée 3 battants repliables sans modification de la maçonnerie .

Or l'ouverture se trouve à 37cm de la limite de propriété. De ce fait, il n'y a pas de vue directe mais il y a une légère vue oblique sur un petit bout de jardin du voisin . Aucune vue sur les fenêtres.

Quelle solution ai-je pour que mon dossier soit accepté à l'urbanisme?

Construction d'un mur pleinsur 60cm de largeur et 1 m 80 de haut afin de supprimer la vue oblique

Pose d'un film opaque sur la première vitre

Autre?

Merci de me donner vos conseils avisés

Salutations distinguées

Lb

Par **amajuris**, le **23/08/2018** à **06:48**

bonjour,

une autorisation d'urbanisme est toujours délivrée sous réserve du droit des tiers.

les distances avec les voisins concernent le droit civil et non le droit de l'urbanisme donc les problèmes de vues ne concernent pas la mairie mais votre voisin.

salutations